

(expéditeur)

FEDRIS --- à l’att. du SERVICE CONTRÔLE  
OBLIGATION ASSURANCE  
AVENUE DE L’ASTRONOMIE 1  
1210 BRUXELLES

xx.xx.20xx

Vos références :xxxxxxx.01.90  
Numéro BCE : xxx.xxx.xxx

**DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA COTISATION D’AFFILIATION D’OFFICE**

Madame, Monsieur,

Suite aux modifications de loi relative au statut des travailleurs associatifs (article 17 de l’AR du 28.11.1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l’arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs), plusieurs nouvelles obligations sont entrées en vigueur à compter du 01.01.2022, notamment l’obligation pour les employeurs de déclarer les travailleurs associatifs auprès de l’ONSS (DIMONA), ainsi que l’obligation de souscrire une assurance accidents du travail conformément à la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail.

Notre organisation a reçu de FEDRIS une affiliation d’office car elle ne disposait pas d’une police accidents du travail souscrite auprès d’une entreprise d’assurances agréée au moment de l’entrée en service de son 1<sup>er</sup> collaborateur.

**Dans ce cadre, nous souhaitons introduire une demande de réduction de la cotisation d’affiliation d’office, comme le prévoit l’article 8<sup>ter</sup> de l’AR du 27.05.2014**

Les conditions de recevabilité pour l’introduction d’une telle demande sont les suivantes :

- 1) Disposer d’une assurance accidents du travail au moment de la demande
- 2) Payer au moins 10 % de la cotisation d’affiliation d’office dans les 3 mois suivant la notification de la créance.
- 3) Introduire auprès de FEDRIS une demande motivée et documentée, également dans les 3 mois suivant la notification de la créance

Notre asbl est assurée contre les accidents du travail depuis le ..... (date) auprès de ..... (nom de l’entreprise d’assurances) sous la police ..... (numéro de police).

Notre asbl a payé les 10 % de la cotisation le ..... (date)

**Vous trouverez ci-après notre motivation pour l’introduction de cette demande.**

LETTRE TYPE DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA COTISATION D’AFFILIATION D’OFFICE

- Etant donné le court délai entre la parution de l’arrêté royal du 23 décembre 2021 et sa mise en vigueur au 1er janvier 2022 et sans période de transition, il n’a pas été possible de souscrire une assurance-loi accidents du travail dans les délais impartis.
- Par le passé, et jusqu’à aujourd’hui, notre asbl dispose d’autres types d’assurances contre les accidents éventuels, à savoir :  
*(cochez ce qui s’applique + joignez les preuves nécessaires à la demande)*
  - une police responsabilité civile avec un volet droit commun
  - une police organisations bénévoles
  - une assurance accidents sportifs (p.ex. auprès de ARENA)
  - une assurance souscrite via un organisme de coordination/une fédération sportive, notamment
    - une police responsabilité civile
    - une police accidents personnels
    - responsabilité objective temporaire
    - autre : .....

- Motifs complémentaires :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nous joignons à la présente les justificatifs étayant cette demande. .... (nombre)

Nous espérons de tout cœur que le comité de gestion prendra en considération notre demande de réduction. Nous attendons votre décision.

Cordialement,

(nom + signature + nom organisation)